Définition

Ouvrage d'accostage pour les navires ou pour les embarcations de plaisance, généralement constitué d'un mur de soutènement et d'une chaussée aménagée au bord de l'eau.

Règle d'interprétation

Accessible par une ou plusieurs voies de communication.

Particularité de saisie

Raccorder à la rive (ne pas excéder sur la terre ferme).

Valider si le quai forme une surface ou s'il est linéaire.

Saisie

Défini ☑ Indéfini ☐ Virtuel ☐

Hiérarchie: 790

Discret ☑ Courbe (convertie) ☐

Continu ☐ Arc de cercle (conv.) ☐

Flèche:

Dimension minimale

	Point	Ligne	Surface
Superficie			500
Largeur			20
Longueur		20	
Hauteur			

Symbolique

Indicatif	Niveau	Poids	Style	Couleur
05010420000	40	5	0	235

Mise en page

	Syntaxe	Fonte	Orientation	Position	Distance
Toponyme	Cb	10		1 2 3	30
Annotation					
Objet ponctuel					

Corps — variable:

	fixe
Toponyme	30
Annotation	

Réseau

- Hydrographique ☐
- Routier ☐
- Ferroviaire ☐
- Énergétique ☐

Hypsométrie

- Élévation ☐
- Surface d'exclusion ☐
- Ligne de rupture ☐

Source complémentaire

- HQ ☐
- MRN ☐
- SCQ ☐
- MTQ ☐
- CTOP ☑

Notes de l'usager
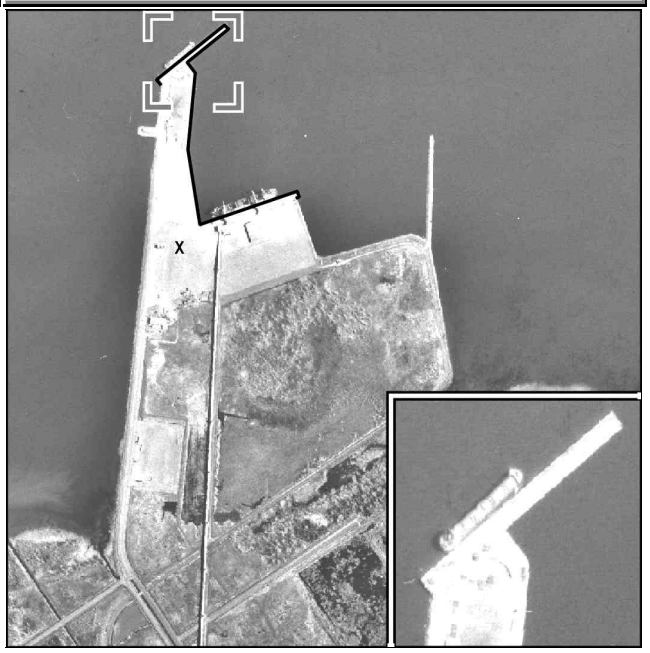
Diagramme de représentation